

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Panthologie ou Trésor précieux de la Sainte-Croix](#)[Collection1613 - Panthologie ou Trésor précieux de la Sainte-Croix - Claude Rigaud](#)[Item1613 - Claude Rigaud - Panthologie ou Trésor précieux de la sainte croix - BM Amiens](#)

1613 - Claude Rigaud - Panthologie ou Trésor précieux de la sainte croix - BM Amiens

Auteurs : Sales, François de

Description matérielle de l'exemplaire

Format8°

Pages de l'exemplaire

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

30 Fichier(s)

Généralités sur l'exemplaire

Référence ThRenThRen_1388

Titre longPanthologie // OV // THRESOR // PRECIEVX DE // la sainte Croix. // PAR
// FRANCOIS DE SALES // Euesque de Geneue. // [illustration] // A PARIS, // Chez
CLAVDE RIGAVD, ruë S. Iaques // au chesne verd, // Et en sa boutique au Pa- // lais
pres la Chapelle S. Michel. // [-] // M. DCXIII. // Auec priuilege du Roy
Imprimeur(s)-libraire(s)Rigaud, Claude
Date1613

Identification de l'exemplaire

Lieu de conservation et coteAmiens (Fr), Bibliothèques d'Amiens-Métropole, Louis-Aragon, Patrimoine TH 5379 A

Lien vers la notice du catalogue de l'institution de conservation[Bibliothèques d'Amiens-Métropole](#)

Sources de la numérisationPhotographies de travail, Anne Réach-Ngô

Type de numérisationNumérisation partielle

Autres exemplaires localisés

- Annecy (Fr), Réseau des bibliothèques et médiathèques, Bonlieu Patrimoine, [LG 20](#)
- Paris (Fr), Bibliothèque Sainte-Geneviève, Magasin réserve, [8 D 5929 RES](#)
- Paris (Fr), Bibliothèque Mazarine, [8° 24866](#)

- Rodez (fr), Médiathèque-Ludothèque, Patrimoine, [MAG 1 118](#)
- Troyes (Fr), Médiathèque Jacques-Chirac Centre, Patrimoine, fonds ancien [k.11.6569](#)

Autres exemplaires consultés mais non reproduitsAnvers (Be), Ruusbroecgenootschap, [786170](#) : l'exemplaire ne comprend pas d'annotations manuscrites ; 168 x 108 mm.

Marques d'appropriation

Présence d'annotations manuscritesSeule la page de titre comporte une annotation manuscrite.

Indications sur la notice

Contributeur

- Réach-Ngô, Anne
- Vervent-Giraud, Sylvie (révision)

Droits

- Image(s) : Clichés Bibliothèques d'Amiens-Métropole
- Notice : Anne Réach-Ngô (UHA, IUf) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)

Citer cette page

Sales, François de, 1613 - Claude Rigaud - Panthologie ou Trésor précieux de la sainte croix - BM Amiens, 1613

Anne Réach-Ngô (UHA, IUf) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 26/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/items/show/1388>

Copier

Notice créée par [Anne Réach-Ngô](#) Notice créée le 01/02/2017 Dernière modification le 16/09/2024

PANTHOLOGIE
OV
THRESOR
PRECIEVX DE

la sainte Croix.

PAR
FRANCOIS DE SALES
Euesque de Geneue.



BIBLIOT.
D'ANNERS

A PARIS,
Chez CLAVDE RIGAUD, rue S. Iaques
au chesneverd, Et en sa boutique au Pa-
lais pres la Chapelle S. Michel.

M. DCXIII.

Avec privilege du Roy.



AV LECTEUR.

AMY LECTEUR,
L'amour, hōneur &
respect que ie porte à
la S^{ae} Croix, mêmes
en ceste S^{ae} sepmai-
ne de passion, m'ōt
conduit à ceste prolixité pour témoigner
à tous les fidelles Catholiques, que qui-
conque voudra veoir la Panthologie de
la sainte croix deueroit auoir, lire, &
faire son proffit de ce liure saintement
& doctement composé par R. P. Fran-
çois de Sales, Euesque de Geneue. Vous
y trouuerez, amy Lecteur, non seule-
ment les douze fruiets susdicts: mais les
cinq pierres avec lesquelles Dauid ren-

uer face grand geant Goliath. Les cinq
paroles que voulut parler l'Apostre. I.
Corinth. 15. L'eau viue que nostre Sei-
gneur promettoit à la Samaritaine, non
seulement les miettes de pain que la Cha-
nanee demandoit à nostre Seigneur,
mais les cinq pains d'orge & les deux
poissons, avec lesquels il rassasia la
tourbe famelique. Ce liure se peut iuste-
ment intituler Thesaurus praciosissi-
mus, quem qui sibi comparauerit,
avec peu d'argent, il se trouuera mira-
blement edifié en la doctrine que tous
deuons tenir, pour nous acquerir, in vi-
ta & morte beneficium crucis, &
Paradis à la fin. Amen.

Extrait du priuilege
Par grace & priuilege
CLAY DE RIGA
d'imprimer ou faire im-
primer, ou faire imprimer
par l'holande, ou Thesot pr
posé par R. P. FRA
de Geneue, & sont f
res & Imprimeurs
primer, vendre ny
terme de six ans
ter du iour & d
reimpression, su
lege donné par
polant, comme
déclaré es lett
ris, ce deuxie
treize.

Par le

Ac

Extrait du privilege du Roy.

Par grace & privilege du Roy, il est permis à
CLAYDE RIGAUD, Libraire de Paris,
d'imprimer ou faire imprimer un liure intitulé
Panthologie, ou Thresor precieux de la sainte croix: com-
posé par R. P. FRANÇOIS DE SALES Euesque
de Geneve, & sont faites deffences à tous Librai-
res & Imprimeurs de ce Royaume, de faire im-
primer, vendre ny debiter pendant le temps &
terme de six ans entiers & accomplis, à com-
pter du iour & datte que sera acheué la premie-
re impression, sur les peines portées par le privi-
lege donné par sa Majesté, sinon celles dudit ex-
posant, comme plus amplement est contenu &
declaré es lettres dudit privilege: Donné à Pa-
ris, ce deuxieme iour de Feurier, mil six cens
treize.

Par le Roy en son Conseil.

PERROCHEL.

Acheué d'imprimer le 2. de Mars 1613.

APPROBATION
des Docteurs.

Nous sousignez Docteurs en
Theologie de la faculté de Paris,
certifions auoir leu au long vn liure in-
titulé *Panthologie ou thesor precieux de la
saincte Croix*, auquel n'auons rien trouué
qui ne soit conforme à la foy & pieté de
l'Eglise Catholique, Apostolique & Ro-
maine, en resmoignage dequoy nous
auons signé la presente attestation, fait ce
26. iour de Feurier. 1613.

A. Soto.

M. COLIN.

LIVRE PREMIER
DE L'HONNEUR
DE LA VRAIE
DE NOM ET
CHAPITRE



en l'Euangile il
signification h
prend la croix (di
digne de moy. D
lage des Ch
& travaux n
me au lieu c
signifie vne
chastioit i
autres fois
par leque
Orie
çon, &
plice, v



LIVRE PREMIER,
DE L'HONNEUR ET VERTU
DE LA VRAIE CROIX.
DU NOM ET MOT DE CROIX.
CHAPITRE PREMIER.



ACROIX & son nom estoit horrible & funeste, iusqu'a ce que le Fils de Dieu voulant mettre en honneur les peines & travaux & le crucifiemēt, sanctifia premierement le nom de Croix: si que en l'Euangile il se trouue presque par tout en vne signification honorable & religieuse: *Qui ne prend sa croix (disoit-il) & ne vient apres moy, n'est pas digne de moy.* Doncques le mot de croix, selon l'usage des Chrestiens, signifie par fois les peines & travaux necessaires pour obtenir le salut, comme au lieu que ie viens de citer. Par fois aussi il signifie vne certaine sorte de supplice, duquel on chastioit iadis les plus infames mal-faicteurs: & autres fois l'instrument ou gibet, sur lequel, ou par lequel on exerçoit ce tourment.

Orie parle icy de la croix en ceste derniere facon, & non pour toute sorte d'instrument de supplice, mais pour celuy-là particulier sur lequel

Le mot de croix a esté sanctifié en l'Euangile.

Matth. 10.

Luc. 9.

Et se prend en trois manieres.

En ceste de-

fence on le

prend en vne seule.

8
Dire du
traicteur.
Pag. 49.

Conuaincu
de temerité.

Et de fause-
té.

THRESOR PRECIEUX
nostre Seigneur endura. Entendez doncques
toujours quand ie parleray de la croix, le la ven-
tu, & de son honneur, que c'est de celle de Iesus-
Christ de laquelle ie traite: donc ne separez la
traicteur, qui presuppose que nous separez la
croix de Iesus-Christ, d'auec Iesus-Christ. Si que res-
me, sans aucune dependance d'iceluy. Si que res-
lant monstrez que les passages des anciens peres,
citez es placards, ne sont pas bien entendus, il
parle en ceste sorte: Quelques passages des anciens
sont alleguez; mais hors & bien loing du sens des auteurs,
car quand les anciens ont parle de la croix, ils n'ont pas en-
tendu de deux pieces trauersantes l'une sur l'autre, ains du
mystere de nostre redemption, dont le sommaire & accom-
plissement est en la croix, mort & passion de Iesus-Christ.
Et c'est equiuoque ou double signification de croix, n'estant
apperceue par les Sophistes, fait qu'ils errent & sont errer.
Voyla vn bien temeraire iuge de nostre suffisan-
ce, qui croit qu'une distinction si aysee & fre-
quente nous soit incogneue. Je laisse ce qu'en-
dient les doctes, Bellarmin lib. 2. de Imag. 24.
cap. ad 3. & Iustus Lipsius l. 1. de cruce. mais le
seul Calepin en fait la raison. Or est il certain
que deux pieces de bois, de pierre, ou de quelque
autre matiere, trauersantes l'une à l'autre, font
vne croix: mais elles ne sont pas pour cela la croix
de Iesus-Christ, de laquelle seule, & non d'aucu-
ne autre les Chrestiens font estat.

Les peres doncques parlent bien souuent du
tourment & de la crucifixion de nostre Seigneur;
mais ils parlent bien souuent aussi De la vertu &
de l'honneur de la croix, sur laquelle ceste cruci-
fixion a esté faicte. Et ne sçay si le traicteur trou-

9

DE LA SAINCTE CROIX.

nera iamais au nouveau Testament, que le mot de croix soit pris immediatement, & principalement pour le supplice de la crucifixion, au moins quand aux passages qu'il cite à ceste intention, que par le sang de la croix de Christ, nostre paix a esté faite. Il s'entend bien plus proprement du sang répandu sur le bois de la croix, que non pas comme dit le traicteur, de toutes les souffrances de nostre Seigneur, desquelles vne grande partie ayant esté endurée en l'ame, elles ne peuvent estre appellées sang de la croix.

La croix donc de Iesus-Christ, de laquelle ie parle, peut estre considerée en trois sortes: Ou en elle mesme, qui est celle que nostre Sauueur porta sur ses espauls & sur laquelle il fut attaché: Iesus Christ. Triple consideration de la croix de Iesus Christ.

Ou en son image & representation permanente: Ou en vn signe & ceremonie fait par le simple mouuement de la main. Et de toutes les trois facons la croix se rapporte à Iesus-Christ, duquel elle a plusieurs grandes vertus & dignitez, ainsi que nous monstrerons distinctement cy apres.

*Que la croix a vne grande vertu & doit estre honnoree.
Preuve premiere, par ce que le traicteur confesse estre escrit d'icelle.*

CHAP. II.

LE traicteur parlant du bois de la vraye Croix, dit ainsi de ceste croix: Nous li-
sons que Iesus-Christ & Simon l'ont portee sur le mont de Caluaire, où elle fut dressée, que Iesus-Christ y fut cloüé & l'escriteau attaché. I. N. R. I. que Iesus y ren-
Pag 8. & 9.
L'argument fondamental du traicteur.

10 THRESOR PRECIEUX
de l'esprit, y eut le costé percé, & que son corps en fut des-
cendu : outre ces poincts nous n'en lisons rien, nous ne vo-
ions point de resmoignage en la parole de Dieu écrite,
par les prophetes & Apostres, ny es exemples & pra-
tique d'iceux, qui nous puisse ou doive induire à attribuer
quelque vertu à un tel bois. Or entre les vrais Chrestiens,
ce qui n'est point escrit, en la parole de Dieu, est tenu
pour chose nulle, & non estant : nous concluons doncques,
que Dieu n'a point voulu telle vertu estre adherente au
bois de la croix de son fils. C'est icy le grand, ou plu-
tost l'unique argument, de ce traicteur, contre
la doctrine Catholique de la vertu de la Croix :
& n'en a aussi presque qu'un semblable, contre
l'honneur d'icelle. Voyons doncques combien
il vaut.

*La conséquen-
ce d'iceluy
rompue &
cassée.*

*Un autre
certaine ti-
ree contre
luy.*

Et premierement, qui ne void, combien la
conséquence est peu Iudicieuse ? Presupposons
ie vous prie, que ce qui n'est point escrit, soit te-
nu pour chose nulle, & qu'il n'y a rien en l'Es-
criture, de la vraie croix, que ce qu'en rapporte
le traicteur : la conclusion neantmoins seroit mi-
serable, de dire que Dieu n'a point voulu que le
bois de la croix de son Fils eust quelque vertu.
Tout au cōtraire, il faudroit plustost inferer, dōc-
ques Dieu a voulu, qu'en ce saint bois il y eust
quelque grande vertu : la Theologie ne destruit
pas l'usage de raison, elle le presuppose : elle ne
l'rayne pas, quoy qu'elle le deuanee : & la vraie
raison porte ce discours. Si l'Escriture tesmoi-
gne que l'attouchement & possession des serui-
teurs, a donné pouuoir & vertu aux choses les
plus viles & abiectes : par là elle tesmoigne as-
sez, que l'attouchement & possession du mai-

II

DE LA SAINCTE CROIX.

Dieu a donné vn plus grand pouuoit & vertu
 aux choses, pour viles qu'elles soyent d'elles
 mesmes. Certes l'vn se tient à l'autre, & par la
 vertu de la chose moindre, est assez entendu la
 vertu de la chose plus grande, au moins en l'esco-
 le des bons entendeurs. Disons ainsi, Iesus Christ
 a porté sur ses espanles la sainte croix, y a esté
 cloüé, y a rendu l'esprit, & respandu son sang:
 quelle vertu donques deuons nous estimer qu'il
 le aye? Puisque Helisee estima bien qu'au tou-
 cher de son baston, vn mort peult resusciter, &
 qu'il feist avec le manteau de son maistre Helie,
 la diuision miraculeuse des eaux: puisque Moy-
 se feist tant de merueilles avec sa baguette: puis-
 que la verge assignee à Aaron, fleurit tout aussi-
 tost, contre toutes les loix de la saison: puisque
 les mouchoirs de saint Paul, & iusqu'à l'ombre
 mesme de saint Pierre, faisoient tant de mira-
 cles. Si Dieu pour la gloire de son fils a tant bail-
 lé de force au baston, aux verges, aux man-
 teaux, aux ombres des seruiteurs, que n'aura il
 baillé au baston de son Fils, à son Throïne, à sa
 Chaire, à son Autel.

Ainsi respond-on à la demande faicte par le trai-
 cteur: si l'esprit de Dieu fait mention de ce qui touchoit
 aux seruiteurs, pourquoy na-il parlé de ce qui a touché
 le maistre? Car outre ce qu'il en a parlé par la
 tradition, ie dy que parlant de l'vn, c'estoit as-
 sez parler de l'autre, par vne consequence tant
 aisee, qu'il n'estoit besoing de l'exprimer. La ver-
 tu qui se trouue aux ruisseaux, pour estre sortis
 d'vne telle source, se trouue beaucoup plus, &
 à plus forte raison, en la source mesme. Dire au-

4. Reg. 4.
 29. 4. Reg.
 2. 14. Exod.
 4. 5. 6.
 & seq.
 Num. 17. 8.
 Act. 5. v. 12.
 Act. 19. v.
 12.

Demãde du
 traicteur &
 sa responce.
 Pag. 12.

12
THRESOR PRECIEUX
nement, c'est ruiner la raison: le seruiteur n'est
point plus que le Seigneur, ni le disciple que le
maistre. Doncques ce que le traicteur confesse,
& recognoit estre écrit de la sainte croix, suffi-
roit quand nous n'aurions autre, pour nous fai-
re croire qu'elle a beaucoup de vertus, & qu'on
luy doit vn grand honneur.

*Qu'il ne faudroit laisser d'honorer la croix & sa vertu,
quey qu'il n'y eut rien en escrit d'icelle.
Preuve seconde.*

CHAP. III.

VOYLA doncques la grande conse-
quence du traicteur rompuë, & ie dis
secondement, que la proposition gene-
rale qu'il auance, *qu'entre les bons Chrestiens*
ce qui n'est point escrit en la parole de Dieu, est tenu pour
precedente chose nulle, n'estant pas escrite elle mesme, doit
iesté, quand estre tenuë pour nulle: comme aussi elle est tres-
à sa proposi- fausse. Dites moy, ie vous prie traicteur, bapti-
tion genera- zés vous pas les enfans masles & femelles? & ne
le. tenez vous pas, que les personnes baptizees par
pour elle me- les heretiques, impies, & Idolatres, tels que vous
me. nous appellés, n'ont besoing d'estre rebaptizees?
Et par plu- Calvin, Beze, Viret, ne furent onques baptisez
sieurs preu- par autre main que par celles des Prestres, &
ues de sa fausseté selo par autre main que par celles des Prestres, &
la doctrine vous me semblez à vostre l'agage non seulement
des aduer- d'estre sorti d'estre nous, mais encor' d'auoir esté,
saires. ou prestre, ou moyne: tant vous faites profession,
en vostre traicté, de sçauoir le Breuiare. Vous
auez doncques esté baptisez, si vous estes tel, par
ceux que vous appellés Idolatres, Comme vous

13

DE LA SAINCTE CROIX.

tenez vous doncques pour bien baptizez ? car
 l'Eſcriture ne dit rien en expreſ, ny du baptême
 paſſif des petits enfans en general, & beaucoup
 moins des ſemelles, ny du baptême actif des he-
 retiques: l'obſervation du Dimanche, au lieu du
 Sabbath: la couſtume d'auoir des parrains au ba-
 ptême, d'y impoſer les noms, de celebrer ce Sa- *Act. 2. v.*
 crement, & celui du mariage en l'Egliſe ſolem- *42.*
 nellement: où trouuez vous que cela ſoit écrit?
 Et voſtre façon, de ne faire la Cene qu'en certain
 temps de l'année, & le matin, de la bailler aux
 femmes, pluſtoſt qu'aux petits enfans: ce ſont
 façons, qui ne ſont ny peu ny prou ordonnées en
 l'Eſcriture. Au contraire, tous les iours on fai-
 ſoit la Cene parmy les diſciples: elle fut inſti-
 tuée au ſoir: & entre des ſeuls hommes maſles.
 Vous parlez doncques mal, eſcriuant que vous
 rejettez toutes ceremonies auancées outre &
 ſans parole de Dieu: ſi vous ne confeſſiez, qu'il y
 a vne parole de Dieu hors de l'Eſcriture. Item
 vous mangez les beſtes ſuffoquées & le ſang: en
 quelle eſcriture trouuez vous qu'il ſoit loiſible?
 Le ſainct Eſprit, & les Apoſtres, l'ont expreſſé-
 ment defendu, & vous ne trouuez point que
 ceſte prohibition aye eſté reuocquée en l'Eſcri-
 ture: car les permissions generales des viandes *Act. 15. v.*
 ne s'eſtendent point contre ceſte prohibition *28.*
 particuliere, pour mettre en vſage le ſang, & le
 ſuffoqué, non plus que la chair humaine, & le
 bien d'autrui. D'auantage le Canon des Eſcritu-
 res, tel que les Lutheriens, où vous le produiſez,
 (car en cecy, le ſainct Eſprit des Lutheriens, & le
 voſtre, ne ſont pas d'accord) ne ſe trouue en

83
THRESOR PRECIEUX
aucune part de l'Escripture. Et tout cecy le tenez-
vous pour neant, & chose nulle. Pour vray vo-
stre belle proposition vous rend faux Chrestiens
puis que entre les vrayz Chrestiens, ce qui n'est
pas escrit est tenu pour neant, & que vous obser-
uez tant de choses non escrites. ou elle vous rend
imposteur, estant si fausse, comme vous la deuez
confesser.

Mais pour Dieu, pensez vn peu à cecy. Les
escritures anciennes ne tesmoignoient aucune-
ment de la vertu de l'eau de la Piscine: & toutes-
fois tant s'en faut, que ceux qui y auoient re-
cours, ayent esté repris & censurez, comme su-
perstitieux, pour recognoistre vne vertu en ceste
eau, sans aucun tesmoignage de l'escriture: qu'au
contraire nostre Seigneur a honoré leur creance
d'vn celebre miracle, & saint Iean d'vne tres-as-
seuree attestation. Item ceux qui portoient leurs
malades à l'ombre de saint Pierre, & les mou-
choirs de saint Paul à leurs malades, pour ob-
tenir quelque miraculeuse guerison, & la fem-
me qui toucha le bord de la robe de nostre Sei-
gneur, à mesme intention, où auoient-ils trouué
ces receptes en l'Escripture sainte. Et neantmoins
leur foy est loüee, & leur desir accöply. Si donc-
ques ces fidelles ont raisonnablement prisé la
vertu de la Piscine, de l'ombre des mouchoirs,
& de la robe sainte, sans aucune autorité de
l'escriture. 3. pourquoy ne pourront les Chre-
stiens, ains ne deuront beaucoup esperer de la
vertu de la croix de Dieu, quoy que l'escriture
n'en fit aucune mention.

*Par l'exem-
ple de la pra-
tique moi-
gnée en l'Es-
criture.
Ioan. c. 5. v.
1. & seq.
Act. 5. & 19.
Mat. 9. 21.
22.
Luc. 8. v.
43. & seq.
Et par le cö-
sentement des
autres ad-
uersaires.*

Je trouue vostre proposition extrêmement

15
DE LA SAINTE CROIX.
hardie & trop generale. Ce qui n'est écrit, dites-
vous est tenu comme nul. Ceux qui ont disputé de-
vant vous contre les saintes traditions, ne sont
pas si aspres au mestier. Chaudieu l'un des rusez
escriuains, pour vostre nouveauté, confesse que
les choses, qui ne sont pas nécessaires au salut,
peuvent estre bonnes & receuables sans escritu-
res: mais non pas les choses nécessaires à salut.
C'est là distinction perpetuelle qu'il a fait au
traicté contre les traditions humaines. Mais
vous parlez absolument sans borne, ni mesure.

Je sçay ce que vous respondes à l'exemple des
mouchoirs de saint Paul, c'est Que Dieu a voulu
par tels miracles, honorer l'Apostolat de saint Paul. Et
pour quoy, ie vous prie, n'aura il voulu honno-
rer de pareils miracles la majesté du maistre de
S. Paul: à ce que ceux, qui ne l'auoient point
veu en face, fussent persuadés, que celui que Dieu
authorizoit par tels miracles, estoit le vray
Messie. Mais il y a ce que nous auons dit, repliqués vous:
à sçauoir que tels miracles des mouchoirs de S. Paul, sont
testifiés par la parole de Dieu. Ce qu'on ne peut dire du
bois de la Croix. A quoy je dis que la vertu des au-
tres reliques, & que plusieurs choses ne sont te-
stifiees en l'Escripture, qui ne laissent d'estre tres-
asseurees, ce que j'ay iusques icy prouué.

Voyons maintenant, quelle couleur d'hon-
nesteté vous baillerez à ces inepties. Vous citez
l'epistre aux Hebreux, où il est dit, que Melchi-
sedech estoit sans pere, & sans mere, pour ceste seule
raison ce dites-vous, que l'escriure ne parle aucune-
ment du Pere & Mere d'iceluy, encor qu'il soit tres-
certain qu'il a eu pere & mere comme les autres hommes,

Responce du
traicteur.
pag. 11. &
12. refutes.

Raison auā-
cee par le
traicteur
pour sa gene-
rale proposi-
tion.
Pag. 8. Heb

16
 THRESOR PRECIEUX
 ce sont vos propres paroles. Sur lesquelles s'an-
 rois beaucoup à dire. I. l'admire ceste temerité,
 qui voulant rendre douteuse la vertu de la sainte
 Croix, parce que l'écriture n'en dit mot, tient
 neantmoins que Melchisedech eut pere & mere;
 quoy que l'écriture non seulement n'en dit rien,
 mais dit au contraire qu'il n'auoit ni pere ni me-
 re. II. Je dy que S. Paul ne dit pas que Melchise-
 dech n'a iamais eu ny pere ny mere; mais seule-
 ment qu'il estoit sans pere & mere, ce qui se peut
 entendre du temps auquel il feit les choses, qui
 sont touchees en l'epistre aux Hebrieux, pour les-
 quelles il representoit nostre Seigneur. III. l'A-
 postre le produit, comme le Genese l'a décrit: car
 c'estoit en ceste sorte qu'il representoit nostre
 Seigneur: or le Genese ne décrit point sa Ge-
 nealogie, pour tant mieux l'apparier à nostre Sei-
 gneur: dont l'Apostre, qui veut monstrier que
 l'ancienne écriture n'a pas obmis la Genealo-
 gie de Melchisedech sans mystere, dit qu'il estoit
 sans pere & mere. Il applique dōcques le myste-
 re de l'obmission de la Genealogie de Melchise-
 dech, sans tenir pourtāt les pere & mere de Mel-
 chisedech pour nuls. Ains seulement pour non
 écrits & mysterieusement celés en l'écriture.
 Et de fait il explique ce qu'il veut dire, quand
 il écrit, qu'il estoit sans pere & sans mere, lors
 qu'il adioust, sans Genealogie, comme s'il di-
 soit, ce que j'ay dit, qu'il estoit sans pere &
 sans mere, c'est entant, qu'on ne luy a point fait
 de Genealogie, comme remarque tres-bien S.
 Athanase sur ce lieu. II. I'ay pitié de vostre
 auenglement, qui voulez que saint Paul tienne
 pour

*Cōfutee par
elle même.*

*Par la faus-
seté de son
fondement.*

*Par l'inten-
tion de saint
Paul au pas-
sage allegué.*

*autres
de S.*

DE L
pour nul ce q
& ne voyez
mesmetient
qu'il auoit à
Melchisedech
sçauriez m
non deda
Athanase
a peu sça
il y eut
liure de
que de
table
Gam
quel
conf
ce q
que
des
po
to
se
l

17

DE LA SAINCTE CROIX

pour nul ce qui n'est pas escrit de Melchisedech,
 & ne voyez pas que saint Paul en ceste epistre
 mesmerient pour tres-importante, vne doctrine
 qu'il auoit à dire, du sacerdoce selon l'ordre de
 Melchisedech, laquelle neantmoins vous ne me
 scauriez montrer estre écrite en aucun lieu: si
 non dedans le cœur de l'Eglise. Certes saint Paul
 Athanase ne peut entendre comme saint Paul
 a peu scauoir, que dedans l'Arche du testament
 il y eut la Manne, & la verge d'Aaron, puis qu'au
 liure des Rois, & en Paralipomenon il est dit,
 que dans cest Arche là, il n'y auoit autre que les
 tables de la Loy: sinon disant, qu'il l'a appris de
 Gamaliel & de la tradition. Si vous en scauez
 quelque autre chose, produisez-le, autrement
 confessez que saint Paul ne tient pas pour nul,
 ce qui n'est pas escrit: autant en diray-je de ce
 que saint Paul dit, que Moïse prenant le sang
 des Veaux, & Boucs avec de l'eau, & de la laine
 pourpree, & de l'isope, il en arrousa le liure &
 tout le peuple, le tabernacle, & tous les vais-
 seaux du seruice: car la plus part de ces particu-
 laritez ne se trouuent point escrites, non plus
 que les pere & mere de Melchisedech. Encor
 que saint Paul diroit absolument, que Melchi-
 sedech n'auoit iamais eu ni pere ni mere, la seule
 raison n'en seroit pas, parce que l'escriture n'en
 dit mot: car il en pourroit auoir des autres, com-
 me seroit, que ses pere & mere fussent incon-
 gneus. *Quia eius generatio subobscurior fuerit*, dit S.
 Athanase: ainsi parlōs nous des enfans trouuez:
 ou qu'ils fussent Payens, & de ceux desquels la
 memoire perit avec le son, & sont tenus pour

Et par la pro-
 babilité de
 plusieurs
 raisons outre
 celle que le
 traicteur
 vent pro-
 duire.

18
THRESOR PRECIEUX
nuls: non pour n'estre enrollez en l'escriure
saincte, mais pour ne l'estre pas au liure de vie.
Ainsi saint Irenée, Hypolite, & plusieurs autres
rapportez par saint Ierosme, en l'epistre ad Ro-
magnum, tiennent qu'il estoit de race Cananeen,
& partant Gentil & Payen: quoy que saint
& fidelle de religion, aussi bien que le Patriar-
che Iob.

*Preuve troisieme. De la vertu & honneur de la croix,
par un passage de l'escriure, outre ceux que
le traicteur auoir alleguë.*

CHAP. IIII.

*Examen de
l'autre pro-
position de
l'argument
fondamental
du traicteur.*

*Laquelle est
fausse.*

*Par un texte
de l'escriure*

Ioan. 19. v.

17. & 25.

Marc. 15.

21.

Matth. 27.

32.

 Este maintenant à voir, pour le troi-
siesme, si ce traicteur a fidellemēt rap-
porté tout ce que l'escriure touche
de la croix, pour pouuoir si resolu-
ment dire, comme il fait en sa premiere propo-
sitiō, qu'outre cela nous n'en lisons rien: & pour
vray, il est tres-ignorant, ou tres-impudent im-
posteur. Car outre infinité de beaux poincts, qui
sont semez en l'escriure, touchant la sainte
croix de nostre Seigneur, desquels vne partie
sera produite en apres, selon que nous les ren-
contrerons sur nostre propos, en voicy vn tant
considerable, que mesme tout seul il pourroit
suffire, pour establir la creance Catholique.

C'est que la sainte croix est appelée croix de Je-
sus: car que pouuoit on dire de plus honorable
de ceste croix?

19

DE LA SAINCTE CROIX.

honteux s'il a point de front, d'auoir si indigne- *Reproche au*
ment parlé de ceste sainte croix, lors qu'il la *traictent.*
veut rendre semblable en sainteté, aux cruelles
mains des bourreaux qui fouëtterent & cruci-
fierent nostre Seigneur, & à l'infame & desloya-
le bouche de Iudas, qui le baïsa. Sa raison est, *Le pretexte*
parce que si la croix a quelque vertu, c'est pour *duquel.*
auoir touché au corps de nostre Seigneur: or les
mains, & les leures le toucherent aussi bien que
la croix: elles en auront donques receu vne ver-
tu esgale. *Ce qu'estant absurd, il est encore plus de dire pag. 13.*
que du bois n'ayant vie, par vn seul attouchement *ayt & 14.*
esté rendu susceptible de sainteté: car si ceste vertu a
esté conferee au bois, parce que Christy a souffert, pareil-
le vertu doit auoir esté en ceux par qui il a souffert.
Voyla son dire: mais ie luy oppose que la croix *Est dissipé.*
est la croix de Iesus, & que les mains & leures
des ennemis de nostre Seigneur, ne sôt ni mains
ni leures de Iesus, ains de Malchus, de Iudas, &
tels autres garnemens: qui estans impies, & mes-
chans, ont rendus participantes de leurs mes-
chancetez toutes leurs parties: si que la mau-
uaïse ame dont elles estoient animees, faisoit re-
sistance aux precieux attouchements de nostre
Seigneur, par lequel sans cela, elles pouuoient
estre sanctifiees, la où en la croix il n'y a point
de contrarieté à la sanctification. Et le traicteur
est digne de compassion, quand il faict force en
ce que la croix est inanimee, & les crucifieurs
viuants: pour monstrier que la croix est moins
susceptible de sainteté, que les crucifieurs. Car
puis qu'on traicte icy d'vne vertu surnaturelle,
& gratuite, l'estre viuant n'y faict rien, ains bien

souuent y nuit par l'opposition que l'ame faict à la grace. Ainsi ne fut point sanctifié le diable, quoy qu'il portast nostre Seigneur sur le feste du temple, & le touchast en certaine façon par l'application de son operation.

Or certes, tout ce qui a esté particulièrement à Dieu, ou à Iesus Christ son fils, a esté doüé d'une speciale sanctification & vertu. Tous les coffres, tous les edifices, tous les hommes sont à Dieu, qui est le supreme Seigneur : neantmoins ceux qui luy sont spécialement dediez, sont coffres de Dieu, maisons de Dieu, hommes de Dieu, tours de Dieu, & sont sanctifiez avec des particuliers priuileges, non qu'ils soyent employez à l'usage de Dieu : car tout cela ne luy sert à rien, ouy biē à nous pour l'honneur tant mieux : mais les choses lesquelles le fils de Dieu a employez pour le seruice de son humanité, & à faire nostre redemption, ont ce particulier auantage, qu'elles luy ont esté dediez, non seulement à son honneur : mais encor pour son usage, selon l'infirmité à laquelle il s'estoit reduit, pour nous tirer de la nostre. Et celles cy outre la saincteté ont eu des tres-grandes vertus & dignitez. L'exemple de la saincte robbe de nostre Seigneur, ioint de tous costez à nostre propos : n'eust elle pas vne grande vertu, puis qu'au toucher du fin bord d'icelle, ceste grande & tant incurable maladie des Hemorroides fut guerie. Aussi auoit elle les conditions que ie disois, elle auoit touché nostre Seigneur, sans aucune resistance à sa grace, & non seulement l'auoit touché : mais elle estoit sienne, dedice à son usage. Si et tou-

*Matth. 4.
Consequēce
tirée du pas-
sage allegué.*

*Confirmée
par exemple.*

Luc 8. v. 4.

DE LA SAINTE CROIX.

che le bord de sa robe, disoit ceste pauvre femme, ie seray guerie : elle ne dit pas le bord de la robe qui le touche, mais le bord de sa robe : ainsi di-je, que la croix est sanctifiée, non seulement par l'attouchement de nostre Seigneur, qui comme vn Baume precieux parfumoit tout ce qui le touchoit, quand il n'y auoit point de resistance au sujet, mais est encor beaucoup plus sanctifiée, pour auoir esté propre de nostre Seigneur, son instrument pour nostre redemption, & consacree à son vslage, dont elle est dite croix de Iesus.

Et certes le traicteur volant rire est ridicule, quand il veut rendre comparable le falot, à la croix. Car s'il n'est du tout hors de ceruelle, il doit auoir consideré que le falot n'estoit pas à nostre Seigneur, ni ne le toucha point, aussi ne le tiendroit on pas pour relique, non plus que la lanterne : mais seulement pour vne marque d'antiquité. Quant à la corde, l'esponge, le foüet, la lance, nos anciens, comme saint Athanase, les appellent saintes & sacrees, & nous les honnons comme reliques & precieux instruments de nostre salut : mais non en pareil degré que la croix : car ces choses ne furent point rendues propres à nostre Seigneur, & n'auoyent rien que le simple attouchement d'iceluy, dont l'escriure ne les appelle pas foüet, & esponge de Iesus, comme elle fait la croix.

Cependant, c'est vn traict de charlatan, d'appeller le foüet, l'eschelle, la corde, l'esponge, le falot, saints, & saintes, sans aucun article, & de corde (dit le traicteur) sainte esponge, sainte

Et le traicteur prouue

à la ridicule.

Pap. 53.

Quest. 36.

ad Antioch.

Et d'estre vn

charlatan.

Pag. 53.

foyer, saint falot: car nostre langue ne permet pas
quel'on traicte ainsi, sinon des noms propres,
& particuliers, comme Pierre, Paul, lean. Mais
des noms generaux, & communs, comme lance,
foyer, esponge, on ne s'en sert qu'avec l'article,
pour les determiner, le saint foyer, la sainte
corde, la sainte lace. Or le traicteur fait ce trait,
pour faire croire sans le dire à son simple lecteur
desia embabouiné, que nous tenons le falot, ou
le foyer de la passio, pour saintes personnes: car
ce sont les ruses ordinaires des reformeurs, &
veut ainsi surprendre l'imagination du pauvre
peuple. Ou peut estre, il a voulu (si par fortune il
estoit point Ministre) canoniser la lanterne, foyer,
eschelle, falot, & comme il dit, ceux par lesquels no-
stre Seigneur a enduré, pour rendre saint, & cano-
nif: le Ministre. Car entre les personnes, racôtees
par les Euangelistes, qui tourmenterent nostre
Seigneur, il y auoit force ministres, c'est à dire
sergents, sbierres, bourreaux, tueurs. Voulât donc
tirer la sainteté du foyer, de la sainteté de la
croix, il vouloit encor à mesme, ioinre à la li-
ste de ses saints, saint Ministre, qui seroit vn
saint bien nouveau & incogneu. Mais redisons
en vn mot, ce que nous auons deduit, pour appa-
rier la croix à la robe de nostre Seigneur.

Abregé de
ce qui a esté
dit touchant
l'exemple
allegué en
cōfirmatiō.

Vous auiez dit, traicteur, que ce qui n'est
escrit, est nul, entre les vrais fideles. La deuote
malade n'auoit point leu, qu'elle seroit guerie
à l'attouchement de la robe de nostre Seigneur,
neantmoins elle le croit, & sa foy est approu-
uee: elle croit chose non escrite, & ne la tient
point pour nulle, aussi la trouue elle vraye,

pourquoy
nos pères
disent, si
croit
l'ade
Seig
du
cro
po
la

23

DE LA SAINTE CROIX.

pourquoy doncques reprendrez vous en moy
vne pareille creance, sur vn pareil sujet? Que
dites vous doncques? vous ne lisez rien de la
croix, sinon que nostre Seigneur l'a portee, & y a
rendu l'Esprit? Qu'est ce que ceste pauvre ma-
lade auoit veu de la robbe, sinon que nostre
Seigneur la portoit? elle n'y veit point le sang
du Sauueur respandu, comme on l'a veu en la
croix, & la consequence qu'elle en fait d'en
pouuoit guerir, fut si bonne qu'elle luy donna
la santé. Pourquoy me garderez vous de faire,
dire, & croire la mesme consequence de la tref-
sainte croix? Le traicteur cuide bien nous ar-
rester en ce discours, quand il dit: *Que c'est vn*
erreur tres-pernicieux, d'attribuer au bois de la croix
ce qui est propre au seul Crucifié, & qu'es choses su-
pernaturelles Dieu y besogne par vertu miraculeuse,
non attachee à signe, ni à figure, & semblables au-
tres paroles respandues en tout son traicté. Par-
où il veut faussement persuader, que nous attri-
buons à la croix vne vertu en elle mesme, inde-
pendente, & inherente: mais iamais Catholi-
que ne dit cela. Nous disons seulement que la
croix, comme plusieurs autres choses, a vne ver-
tu assistante, qui n'est autre que Dieu mesme
qui par la croix fait les miracles quand bon
luy semble, en temps & lieu: ainsi qu'il le de-
clara luy mesme de sa robbe, quand il guerit
ceste pauvre femme: car il ne dit pas, j'ay sen-
ti vne vertu sortie de ma robbe: mais j'ay ap-
perceu vne vertu sortir de moy, & tout de mes-
me n'auoit-il pas dit: qui est-ce qui a touché
ma robbe? mais plus-tost, qui est-ce qui m'a

*Obiection
du traicteur.*

*Pag. 18. 20.
& 21.*

Pag. 15,

*Pag. 8.
Refutee.*

Luc 8.

B iiii

24 THRESOR PRECIEUX
touché? Comme doncques il auoia, que tou-
cher sa robbe par deuotion, c'est le toucher,
Luy mesme aussi fait-il sortir de luy la vertu
nécessaire à ceux qui touchent sa robbe. Pour-
quoy ne diray-je de mesme, que c'est nostre Sei-
gneur qui est la vertu, non inherente à la croix,
mais bien assistante? laquelle est plus grande ou
moindre, non pas selon elle mesme: car estant
vertu de Dieu, & Dieu mesme: elle est inuari-
ble, tousiours vne, & esgale: mais elle n'est pas
tousiours esgale en l'exercice, & selon les effects:
car en quelques endroicts, en certains lieux, &
occasions il fait des merueilles, & plus grandes,
& plus frequentes, que non pas aux autres. Que
& plus frequentes, que non pas aux autres. Que
ce traicteur donques cesse de dire que nous at-
tribuons à la croix, la vertu qui est propre à Dieu.
Car la vertu propre à Dieu, luy est essentielle, la
vertu de la croix luy est assistante: Dieu est agis-
sant en sa vertu propre, la croix n'opere qu'en la
vertu de Dieu: Dieu est le premier auteur, &
mouuant, la croix n'est que son instrument &
outil. Et tout ce qui se dit de la croix de nostre
Seigneur se lit de sa robbe avec vne esgale as-
seurance: puis que la mesme Eglise qui nous
enseigne ce qui se lit de sa robbe, nous presche
ce qui se dit de la croix,

DE LA SAINCTE CROIX.
Preuue quatriefme par autres passages de l'Eſcriture.

CHAP. V.



E que i'ay deduit iusques icy, monstre assez combien est honorable le bois que nostre Seigneur porta, comme vn autre Isaac sur le mont destiné, pour estre immolé sur iceluy, en diuin Agneau qui la-ue les pechez du monde : mais voicy des raisons particulieres ineuitables.

Le sepulchre du Sauueur n'a rien eu plus que la croix, il receut le corps mort, que la croix porta viuant & mourant: mais il ne fut point l'exaltation de nostre Seigneur, ny instrument de nostre redemption, & neantmoins voila le Prophe- te Esaye, qui proteste que ce sepulchre sera glo- rieux : *Et erit sepulchrum eius gloriosum.* C'est vn tex- te tres-expres, & sainct Ierosme en l'epistre à Marcelle, rapporte ce traict d'Esaye, à l'honneur que les Chrestiens rendent à ce sepulchre, y ac- courans de toutes parts en pelerinage.

D'auantage, Dieu est par tout, mais là où il comparoit avec quelque particulier effect, il lais- se tousiours quelque sainteté, veneration, & di- gnité. Voyez-vous pas comme il rendit respec- table le mont, sur lequel il apparut à Moysen en vn buisson ardent ? *Leue tes souliers* (dit-il) *car la terre où tu es, est sainte.* Iacob ayant veu Dieu & les Anges en Bethel, combien tient-il ce lieu pour honorable ? L'Ange qui apparut à Iosué, es campagnes de Iericho, luy commanda de te-

Preuues de l'honneur & vertu de la croix.

Par la com- paraison du sepulchre.

Esai. II. v. 19

Et des autres lieux où Dieu a esté en quel- que particu- liere façon.

Exod. 3. v. 5. Gen. 28. v. 16.

Ios. 5. v. 14.

35
THRESOR PRECIEUX
 Christianisme, ne fut qu'une mesme chose. Et
 condonement, combien que Dieu voulut que Con-
 stantin recogneut les victoires de la liberte, si
 voulut-il qu'il sceut que ce seroit par l'interme-
 se du signe de la croix. Tiercement, non seule-
 ment Dieu fit paroistre la croix au ciel à Con-
 stantin, comme un temoignage de son aide &
 faueur: mais encor comme un patron & mode-
 le, pour faire faire plusieurs croix materielles en
 terre. Quartement, que cene fut pas une seule
 fois que celle croix apparut à Constantin, mais
 deux fois: à sçavoir de iour en plein midy, & de
 nuit encor. Quesi cela n'est pas approuue
 l'usage de la croix, il n'y aura rien d'approuue:
 mais outre ces deux fois celes par Eusebe, Ni-
 cephore temoigne, & que deux autres fois la
 croix apparut à Constantin, vne fois à la
 guerre contre les Persians, avec celle miséri-
 cordie: *tu victoras totis tuis inimicis in signis*
1. l. 7. c. 47. l'autre fois en la guerre contre les Sarmates. Voila
 Saint Cyrille Ierosolymitain écrit vne let-
 tre expresse à Constance l'Empereur, fils de Con-
 stantin, pour luy faire le recit d'une celebre ap-
 parition de la croix faite au ciel, sur le mont
 Caluaire. Ces saints iours dit-il, de la sainte res-
 surrection, environ l'heure de tierce, une tres-grande croix
 formee de lumiere, apparut au ciel, sur la tres-sainte
 montagne de Caluaire, estendue iusques au saint mont
 d'Olivet: Veue non par vne, ou deux personnes: mais
 par une tres-claireté à tout le peuple de la Cite, &
 non (comme peut estre quelqu'un penseroit) auant ha-
 bituellement selon la fantasie, mais tout auertement reco-

82
DE LA SAINCTE CROIX.
 entee par plusieurs heures sur terre, avec des splendeurs
 brillantes, surpassant les rayons du soleil: car si elle eust esté
 surpassée par ceux, certes elle eust esté offusquée & cachée.
 Puis pour luyuant il dit: *Qu'à cest aspect tant les*
Puis pour luyuant il dit: *Qu'à cest aspect tant les*
Chrestiens que les payens, commencerent à louer Iesus-
Christ, & recognoistre que la tres religieuse doctrine des
Chrestiens estoit diuinement confirmée du ciel, par ce
signe celeste, duquel lors qu'il fut monstre aux hommes,
le ciel se resjouissoit & glorifioit beaucoup. Sozo-
 mene en dit de mesme, & temoigne que la nou-
 uelle fut incontinent espanchee par tout, par le
 rapport des pelerins qui de tous les coings du
 monde abordoyent en Ierusalem, pour y faire
 leurs deuotions.

Vn iour Iulien l'Apostat regardant les entrail-
 les d'un animal, pour faire quelque deuination
 en iceux, luy apparut vne croix, enuironnée d'une
 couronne: dont partie des deuins tout espouuen-
 tez, disoyent que par là l'on deuoit entredre l'ac-
 croissement de la Religion Chrestienne, & son
 eternité: d'autant que la croix estoit le signe du
 Christianisme, & la couronne estoit signe de vi-
 ctoire & d'eternité encor: par ce que la figure
 ronde n'a ny commencement ny fin: mais est par
 tout conioincte en elle mesme. Au contraire le
 maistre deuineur presageoit par là, que la Reli-
 gion Chrestienne seroit comme estouffée, pour
 ne point croistre d'auantage: d'autant que le si-
 gne de la croix estoit comme enfermé, borné, &
 limité par le cercle de la couronne, tant le dia-
 ble scait faire ses affaires en toutes occasions. Or
 l'euénement monstra que le dire des premiers
 estoit veritable.

Lib. 4. c. 4.

Autre appa-
 rition de
 la croix. Sozo-
 m. l. 5. c. 2.

106
THRESOR PRECIEUX
& de ses deuots. Plus de nostre cœur, deuots
nous soupirer chaudement pour eux: & de
tout nostre cœur à celuy qui pend aux branches
pour feuille, fleur, & fruiet: Seigneur pardonne
leur, car ils ne scauent ce qu'ils font.

Te te saluë ô sainte Croix,

Nostre espoir seul en ces destroits:

Donne aux bons accroist de iustice,

Pardonne aux pecheurs leur malice.

Il n'y a glace qui ne fonde à tel vent: ni telle
amertume qui n'adoucisse au plonger de ce bois.
C'est là où doiuent nicher toutes nos esperances
& de nostre amendement, & de la conuersion
des deuoyez: laquelle il faut aussi ayder, par voye
de remonstrence & instruction: car Dieu l'a ainsi
estably. C'est ce que i'ay desiré faire en cest es-
crit, pour les simples, qui en ont plus de besoing:
aussy leur cœur plus tendre & humide, pourra
peut estre bien receuoir l'impression du signe de
la croix, d'une si foible main comme est la mien-
ne: là où les cœurs de pierre & de bronze, de ceux
qui pensent estre quelque chose, ne presteroyent
iamais, sinon au ciseau & burin de quelque plus
ferme ouurier. Que si Dieu fauorise mon proiect
de quelque desirable effect, si en ce combat que
i'ay fait pour son honneur, contre ce traicteur
incogneu, il luy plaist me mettre en main quel-
ques despoüilles: c'est à luy seul que l'honneur en
est deu. C'est en la croix, comme en vn temple
sacré, où elles doiuent estre pendues en trophées.
Qui si mon insuffisance & lascheté me priue de
tout autre gain, au moins auray ie ce bon-heur
d'auoir combattu pour le plus digne Estendart

Et les ayder
par instru-
ctions.

307
DE LA SAINCTE CROIX.
qui est, & sera, & qui est le plus enuie du monde.

L'enseigne de la croix ne fut pas plustost des-
placée qu'elle fut exposée à la contradiction des
Jais, heretiques & perfides, desquels ie vous
Paul: plusieurs, disoit-il, cheminent, desquels ie vous
ennemis de la croix de Iesus Christ. C'estoyent des
reformateurs qui estimoyent indigne de la per- Tim. 1.
sonne du fils de Dieu, qu'il eust esté crucifié, ainsi
que le grand Cardinal Baronius deduit docte-
ment & au long en ses annales. Dés lors par vne
suite perpetuelle, les Thalmudites, Samaritains,
Mahumetans, Vuiclesistes, & semblables pestes
du monde, ont continué ceste contradiction, à
l'endroit du saint Estendart, quoy que sous di- Pourquoi
uers pretextes les attaques semblent redoubler plus en no-
en nostre aage. L'antichrist approche tousiours stre aage;
plus, ce n'est merueille si ses troupes s'auancent
plus dru. Quant c'est homme de peché, & Roy
de l'abomination, sera venu, ce sera lors que le
drapeau de la croix sera le plus attaqué. Mais
face l'Enfer tous ses efforts, tousiours cest esten-
dard paroistra haut esleué en l'armee Catholi-
que. Les Apostres, Disciples & premiers Chre- Elle demen-
tiens, voyans les heretiques estimer la croix in- rera victo-
digne de Iesus Christ, mirent en tout & par tout riense.
l'usage du signe de la croix, pour s'honorer eux
mesmes en Iesus Christ, & Iesus Christ en la
croix. Et comme l'Eglise non plus que l'Apostre 1. Cor. 2.
n'a iamais estimé de scauoir ni prescher autre
que Iesus Christ & iceluy crucifié, aussi n'a elle
iamais honoré, sinon Iesus Christ, & iceluy cru-

308 THRESOR PREC. S. DE LA CROIX
cifié. Non Iesus Christ sans croix : mais Iesus
Christ avec la croix & en croix. Nous adorons
ce que nous sçauons: or nous sçauons Iesus Christ
en croix, & la croix en Iesus Christ. Cest pour
quoy ie fais fin, par cest abregé & de la doctrine
Chrestienne, & de tout ce que i'ay deduit iusques
à present, protestant avec le glorieux predica-
teur de la croix Saint Paul, (mais faites, mon
Dieu, que ce soit plus de cœur, & d'actions, que
d'escrit, & de bouche, & qu'ainsi ie face à la fin
de mes iours:) *la n'aduienne que ie me glorifie, sinon
en la croix de nostre Seigneur Iesus Christ. Amen.*

*Souhait
Chrestien.*

Ad Gal 6.1.

F I N.



TABLE DES CHAPITRES.

LIVRE PREMIER.

De l'honneur & vertu de la vraye Croix.

CHAP. I.	Du nom & mot de Croix.	pag. 7
II.	Que la Croix est vne grande vertu, & doit estre honnoree, Preuve premiere, par ce que le traicteur confesse estre escrit d'icelle.	9
III.	Qu'il ne faudroit laisser d'honorer la Croix & sa vertu, quoy qu'il n'y eust rien en escrit d'icelle, Preuve seconde.	12
IIII.	Preuve troisieme, De la vertu & honneur de la Croix, par vn passage de l'Escripture, outre ceux que le traicteur auoit allegués.	18
V.	Preuve quatriesime par autres passages de l'Escripture.	25
VI.	Preuve cinquiesme. Par le soustenement, & conseruation de la Croix.	31
VII.	Preuve sixiesme, de l'imitation de la Croix.	41
VIII.	Que la Croix represente la passion de nostre Seigneur, Preuve septiesme.	46
IX.	De la vertu de la Croix, tesmoignée par les Anciens, Preuve huitiesme.	51
X.	De l'honneur de la Croix tesmoigné par les Anciens, Preuve neufiesme.	56
	LIVRE SECOND.	
I.	De la façon de peindre la Croix.	62

T A B L E	
II.	Del' antiquité des images de la Croix. 67
III.	Del' antiquité des images du Crucifix. 76
III.	Del' apparition del' image de la Croix à Constantin le Grand, & en autres occasions. 83
V.	Combien grand a esté iadis l' usage de la Croix: & comme elle represente le Crucifix. 93
VI.	La Croix peut & doit estre en usage es choses sacrées. 101
VII.	La Croix a esté employée aux Sacremens & aux processions. 105
VIII.	La Croix a esté honorable à toutel' Antiquité. 114
IX.	La Croix est saluée, & si elle est inuquée en l'Eglise. 120
X.	Des ritres & parolles honorables, quel' Eglise donne à la Croix. 126
XI.	L' image de la Croix est de grande vertu. 133
XII.	La Croix a toujours esté desirée: & du témoignage d' Arnobe. 143
XIII.	Combien l'on doit priser la Croix, par la comparaison d' icelle avec le serpent d' airain. 150
XIII.	De la punition de ceux, qui ont iniurié l' image de la Croix: Et combien elle est haye par les ennemis de Iesus Christ. 158

L I V R E T R O I S I E M E.

I.	Definition du Signe de la Croix. 163
II.	Le signe de la Croix, est une publique profession de la foy Chrestienne. 169
III.	Du frequent & diuers usage du signe de la Croix en l' ancienne loy. 173
IIII.	Toutes Ceremonies bonnes & legitimes peuuent estre employées à la benediction des choses. 178
V.	La Croix doit & peut estre employée à la be-